



**MAIRIE
DE
SÉMALENS**

2, rue les Promenades
81570 SÉMALENS

☎ 05.63.71.74.43

mairie@semalens.fr

Liste des Délibérations du Conseil Municipal du 15-07-2024

- 1- Délibération choix entreprises Extension MSP, **VALIDÉE**
- 2- Délibération Groupement de commandes Commune de SEMALENS (coordonnateur) et Syndicat du PAS du SANT-Attribution du marché de mise en séparatif des eaux usées et pluviales et de renouvellement du réseau de distribution d'eau potable sur la Rue du Théron, **VALIDÉE**
- 3- Délibération choix entreprise fourniture et livraison repas cantine, **VALIDÉE**
- 4- Délibération prix repas cantine à compter septembre 2024, **VALIDÉE**
- 5- Délibération demande de subvention DSIL 2024 Aménagement Rue du Théron, **VALIDÉE**
- 6- Délibération convention maison Rue de la Poule/EPF, Bâtiment Café restaurant du Centre **MODIFIÉE/VALIDÉE**
- 7- Délibération bail Cave du Théron Commerces N°2 et3, **VALIDÉE**
- 8- Délibération utilisation partie du budget 30 millions d'amis pour soins chats, **VALIDÉE**
- 9- Délibération convention de participation pour le risque prévoyance, **VALIDÉE**
- 10-Délibération devis mise en place chicanes Route de Puylaurens, **VALIDÉE**
- 11-Délibération convention ADS CCSA, **VALIDÉE**
- 12-Délibération convention Association des maires et élus du Tarn-Solution Alerte Citoyens, **REPORTÉE**
- 13-Délibération avenant à la convention FOL 81, **ANNULÉE**
- 14-Délibération achat terrains Consorts HOLMIERE, **VALIDÉE**
- 15-Délibération choix entreprise tests préalables à la réception travaux assainissement Rue du Théron, **VALIDÉE**
- 16-Délibération contrat maintenance, supervision et suivi postes relevage Berges du Sor, En Fabre et MSP, **VALIDÉE**
- 17-Délibération convention animation Contes en ballade/Conseil Départemental, **VALIDÉE**
- 18-Délibération achat terrains Rue des Champs, **VALIDÉE**

Le 16-07-2024

Annette VEITH,
Maire



Alain CAUWET,
Secrétaire de séance

L'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 modifie les règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités territoriales.

Depuis le 1er juillet 2022, le compte rendu simplifié des séances du Conseil Municipal est supprimé et remplacé par la création d'une liste des délibérations de l'Organe Délibérant qui sera affichée en mairie et publiée sur le site internet dans un délai d'une semaine à compter de l'examen de ces délibérations par le Conseil Municipal. Le recueil des actes administratifs est, quant à lui, abrogé.

Le compte rendu est remplacé par le Procès-Verbal signé par le Maire et le Secrétaire de séance